L'Hon. M. BROWN—Quelle est la différence?

L'Hon. M. H. LTON—L'hon. monsieur dit-il que ces droits d'exportation et de coupe sont exactement de même nature?

L'Hon. M. BROWN—Exactement de même nature à l'égard du bois dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick retire actuellement un revenu, mais il est des cas où ile alter.

où ils diffèrent entre eux.

L'Hon. M. HOLTON-Lorsqu'il s'agit de bois coupé sur les terres de particuliers? L'Hon. M. BROWN—Dans ce cas aussi. Voici comment cet arrangement s'est fait. Pour ma part, je regrette qu'il ait été fait dans cette forme, car je suis opposé à tous droits d'exportation. (Ecoutez! écoutez!) Cet arrangement comporte que les gouvernements locaux auront le contrôle des terres, mines, et bois de la couronne de leurs provinces respectives. De nos bois de la couronne, nous obtenous un fort revenu sous la forme de droit de coupe, lequel sera affecté aux fins locales du Haut et du Bas-Canada; mais les délégués du Nouveau-Brunswick dirent: "Nous ne prélèvons pas comme vous un droit de coupe sur nos bois de la couronne; nous trouvons préférable de prélever ce revenu sous forme de droit d'exportation," et nous nous sommes rendus à leur désir, c'est-à-dire que nous leur avons laissé leur revenu local dans cette forme comme compensation à notre droit de coupe.

M. McKellar—Je pense que la question soulevée sur ce point par l'hon. député de Middlesex Quest mérite à peine qu'on la discute, attendu que les bois du Canada ne seront jamais acheminés par le chemin intercolonial. On ne trouve pas de profit à les faire voiturer par nos chemins de fer; comment voulez vous que cela serait avantageux sur une aussi grande distance? (Ecou-

tez! écoutez!)

M. T. C. WALLBRIDGE—On achemine bien ces bois du Canada à Portland par le

Grand-Tronc. (Cris de " non, non.")

M. SCATCHERD--Mon hon. ami d'Oxford Sud s'est éloigné de la question, à savoir : qu'il n'est pas juste que le Nouveau-Brunswick ait le privilége de prélever ce droit sur les bois, lequel, il me semble, lui est accordé par cette résolution.

L'Hon. M. BROWN — Mon hon. ami doit se rappeler que ces résolutions seront incluses dans une loi qui en précisera parfaitement le sens. On ne veut nullement u'une province sit le 'droit d'imposer des

droits d'exportation sur les droits d'une autre.

M. SCATCHERD—Il me semble que j'ai parfaitement compris le sens de la résolution. Or, je suis opposé au projet parce qu'il augmentera de beaucoup la dette publique par suite des dépenses qu'entraîneront la construction du chemin de fer intercolonial et les défenses du pays.

L'Hon. M. BROWN-Mais qu'aurons-

nous en retour de ces défenses?

M. SCATCHERD—D'après les extraits que je viens de lire nous ne recevrons absolument rien.

L'Hon. M. BROWN—L'hon monsieur prétend que la construction du chemin de fer intercolonial augmentera de beaucoup notre dette, mais il devrait dire aussi quelle augmentation de revenu nous retirerons de nos relations avec les provinces maritimes

M. SCATCHERD—II est généralement admis que nous ne retirerons aucun avantage

de ce chemin.

L'Hon. M. BROWN-Et qui prétend

cela?

M. SCATCHERD—Je prétend que ce chemin sera exploité aux frais de la province et que, depuis le commencement de sa construction, il sera un immense outil de corruption. Tous les employés de ce chemin de fer seront nommés par le gouvernement, et ce sera une source continuelle de dépenses. L'hon, membre pour South Oxfor a très bien dépoint cet état de choses dans son journal en disant que le Hau' Canada aurait à redouter chaque tompête de neige qui pourrait avoir lieu en bas de la Rivière-du-Loup. (Ecoutez!) Je sais que le gouvernement s'engage à ouvrir les territores du Nord-Ouest sitôt que l'état des finances du pays le permettra, mais il vaudrait bien mieux, ce me semble, au lieu de gaspiller de l'argent dans cette folle entreprise, songer tout de suite à ouvrir ces riches territoires. On ne sait pas si sur le parcours de ce chemin de fer il y a un seul arpent de terre arable. De plus. d'après la déclaration même de mon hon. ami de South Oxford, les seuls produits qui seront transportés par le chemin seront pris à la Rivière-du-Lonp. (Ecoutez!) Le pai ment de subventions aux gouvernemenlocaux, l'abandon du principe électif dar le conseil législatif, et la construction d chemin de fer intercolonial sont, selon moi, les plus graves objections à ce projet. Je crois que ce projet ne devrait pas devenir